

Discours du Gouverneur lors de la présentation des conclusions du rapport de l'ENR

Banque de la République d'Haïti (BRH), discours du Gouverneur Ronald Gabriel

Publié le 11 mars 2026

Source : <https://www.brh.ht/discours-du-gouverneur-lors-de-la-presentation-des-conclusions-du-rapport-de-lenr/>

11 mars 2026, Hôtel Montana

Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances

Mesdames/Messieurs les membres du Gouvernement

Monsieur le Président du Comité National de Lutte contre le Blanchiment des Avoirs

Madame la Cheffe des Opérations de la Banque Mondiale

Mesdames/Messieurs les représentants du secteur financier

Distingués invités

La présentation des conclusions du rapport de cette première Évaluation Nationale des Risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme constitue une étape majeure pour notre pays. Ce document n'est pas un simple rapport technique, c'est un miroir, qui nous renvoie une image claire et objective de notre situation. Il nous montre où nous en sommes, quels sont nos risques et nos faiblesses, mais aussi quels sont les acquis et les capacités sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour renforcer notre dispositif.

En réalité, cette évaluation ne révèle pas des faiblesses inconnues. Elle vient surtout confirmer et documenter de manière méthodique un certain nombre de vulnérabilités qui avaient déjà été relevées par les évaluateurs du Groupe d'Action Financière de la Caraïbes (GAFIC) lors de la dernière évaluation mutuelle d'Haïti.

Mesdames et Messieurs,

Les conclusions de cette évaluation sont précises. Le niveau global de risque est élevé. Les menaces sont fortes. Les vulnérabilités existent. Cependant, ce constat ne doit pas être

interprété comme un aveu d'échec. Il doit être compris comme un acte de responsabilité. Un pays qui connaît et maîtrise ses risques est un pays qui se donne les moyens de les mitiger.

La Banque de la République d'Haïti assume pleinement sa responsabilité dans cette lutte. Depuis l'intégration définitive d'Haïti au GAFIC en octobre 2001, la BRH agit pour protéger l'intégrité du système financier national. Elle supervise les banques et les autres institutions financières. Elle contrôle la conformité aux obligations de vigilance. Elle exige des dispositifs internes robustes. Elle renforce les exigences en matière de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques. Plus en amont, elle assure le contrôle d'entrée, à travers une étude minutieuse des dossiers d'agrément.

La BRH investit également dans la formation continue de ses cadres et de ceux du secteur financier. La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'est pas une expérience figée. Les typologies évoluent. Les techniques se perfectionnent. Les risques se transforment. Donc, nos compétences doivent évoluer au même rythme, et, notre vigilance doit se renforcer.

Sur le plan international, et à travers le Comité National de Lutte contre le Blanchiment des Avoirs (CNLBA), la BRH s'implique activement dans les travaux du GAFIC. Elle est représentée aux réunions plénières, aux échanges techniques et aux évaluations. Aux côtés du CNLBA, elle contribue à la mise en œuvre du plan d'action national et prend part aux rencontres avec le GAFI afin de rendre compte des progrès accomplis.

Cette présence constante n'est pas symbolique : elle vise à préserver la crédibilité du système financier haïtien et à prévenir tout risque d'isolement. Nous savons tous ici ce que signifie l'isolement financier. Lorsque la confiance s'érode, les relations bancaires internationales se fragilisent. Lorsque la perception d'un pays se détériore, les coûts augmentent, les investissements diminuent, et l'économie réelle en souffre. La lutte contre le blanchiment n'est donc pas une exigence extérieure, c'est une condition de survie économique.

Les conclusions du rapport qui seront présentées aujourd'hui montrent que le blanchiment ne se limite pas à des flux invisibles. Il alimente la criminalité organisée, renforce l'économie informelle, fragilise les institutions, fausse les statistiques, perturbe la politique monétaire et mine la confiance. La stabilité financière repose d'abord sur la crédibilité. Et la crédibilité repose sur l'intégrité.

Permettez-moi d'insister sur un point essentiel : la Banque centrale ne peut pas, à elle seule, gagner cette bataille. La BRH peut réglementer. Elle peut superviser. Elle peut sanctionner. Mais, la lutte exige un engagement collectif.

Les institutions financières doivent continuer à améliorer la qualité de leurs déclarations de soupçon, renforcer leurs systèmes de surveillance des transactions, investir dans des outils technologiques modernes et adopter une culture de conformité qui ne soit pas perçue comme une contrainte, mais comme une protection.

Les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) doivent être pleinement intégrées au dispositif. Les autorités d'enquête doivent disposer des moyens techniques

nécessaires et des ressources humaines bien outillées. Les poursuites doivent aboutir. Car, l'évaluation internationale ne s'arrête pas à la seule conformité des textes. Le GAFIC examine deux volets indissociables : la conformité technique de notre cadre juridique et réglementaire, mais aussi l'efficacité concrète de sa mise en œuvre. Autrement dit, il ne suffit pas d'avoir de bonnes lois ; il faut produire des résultats mesurables.

Sans enquêtes solides, sans dossiers transmis, sans décisions judiciaires, l'effet dissuasif restera limité. L'efficacité devient alors le véritable critère de crédibilité.

Cette évaluation nous rappelle également l'importance de l'approche fondée sur les risques. Il ne s'agit pas de tout contrôler de la même manière, on ne va pas sortir l'artillerie lourde pour un problème mineur. Il s'agit de concentrer les ressources là où les menaces sont les plus élevées et où les conséquences seraient les plus graves. Prioriser, c'est protéger efficacement.

La BRH continuera d'agir dans trois directions principales:

- Premièrement, renforcer la supervision basée sur les risques, avec des inspections ciblées et un dialogue constant avec les institutions financières.
- Deuxièmement, consolider la coopération interinstitutionnelle, notamment avec le CNLBA, l'UCREF, le ministère de la Justice et les autres autorités compétentes.
- Enfin, promouvoir une culture nationale d'intégrité financière. La conformité ne doit pas être vue comme une obligation imposée de l'extérieur. Elle doit devenir un réflexe institutionnel et professionnel.

Mesdames et Messieurs,

La stabilité financière est un bien public. Elle n'appartient ni à la Banque centrale, ni aux institutions financières, ni au gouvernement. Elle appartient à la Nation. Chaque faiblesse exploitée par les réseaux criminels est une fragilisation de notre souveraineté économique.

Aujourd'hui, en partageant ces résultats, nous envoyons un message clair. Haïti ne nie pas ses risques. Haïti les identifie. Haïti les mesure. Et Haïti s'engage à les réduire.

Notre responsabilité historique est de transformer ce rapport en actions concrètes. De passer du constat à l'exécution. De faire en sorte que, lors des prochaines évaluations, nous puissions démontrer non seulement notre volonté, mais aussi nos résultats.

Enfin, la Banque de la République d'Haïti restera pleinement engagée dans cette mission à côté des autres institutions publiques et privées du pays, parce que protéger l'intégrité du système financier, c'est protéger l'économie et l'avenir du pays.

Je vous remercie.

Ronald Gabriel

